

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/104

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 00
Procurations : 06
Votants : 31

Pour : 31
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président. Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. DARGENTOLLE Georges), Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé (procuration de Mme DESSEX Martine), M. CAILLOT Alain, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS :

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme DESSEX Martine, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean, M. MARCELLAUD Didier, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. JAVERLIAT Louis

Objet : Aménagement d'une zone d'activité à vocation économique à Betour – Commune de Janailhac – **Plan de financement et demandes de subventions**

Exposé :

Le Président rappelle que par délibération du 5 mars 2024, le conseil communautaire a décidé de créer une zone d'activités économique à Betour – commune de Janailhac, en bordure de la RD 704. Les terrains ont été acquis en 2024 et des contacts sont en cours avec de potentiels acquéreurs. Un maître d'œuvre a été retenu en vue d'accompagner la communauté de communes pour la création de cette zone.

En 2025, la communauté de communes avait déposé des demandes de financement auprès de l'Etat (DETR) et du Département de la Haute-Vienne. Aucune subvention n'a été attribuée. Pour la DETR 2025, le dossier n'avait pas été jugé assez avancé. Par ailleurs, le Département a informé la communauté de communes que ce projet n'était pas éligible aux aides départementales. Le projet étant désormais plus avancé, il convient de solliciter de nouveau de la DETR au titre de 2026.

Budget et plan de financement prévisionnel pour la création d'une zone d'activités à Betour (commune de Janailhac) :

Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux	290 490 €
Maitrise d'Œuvre	13 810 €
Etudes complémentaires (relevé topographique, études de sols, bornages ...)	12 000 €
Dépenses imprévues	14 500 €
TOTAL	330 800 €

Accusé de réception en préfecture
087-20250520241216-D2024-104-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Recettes prévisionnelles

Natures des recettes	Taux	Montant
Etat (DETR)	60%	198 480 €
Total subventions publiques	60%	198 480 €
Autofinancement	40%	132 320 €
TOTAL	100%	330 800 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide le projet d'aménagement d'une zone d'activité à vocation économique, en bordure de la RD704, au lieu-dit Betour – Commune de Janailhac ;**
- **autorise le Président à solliciter des subventions de l'Etat (DETR) et du Département de la Haute-Vienne (CDDI) pour financer cette opération, selon le plan prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **autorise le Président à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.**

Certifié exécutoire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Reçu en préfecture

Pour copie conforme : En Mairie, le 16 décembre 2025.

le :

Publié ou notifié

le :

Le Président,
Emmanuel DEXET

